RCS : VERSAILLES
Code greffe : 7803

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de VERSAILLES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2020 B 00064
Numéro SIREN : 880 309 471
Nom ou dénomination : ABC Fluides

Ce dépôt a été enregistré le 08/07/2021 sous le numéro de dépôt 15461

ABC Fluides

Société par actions simplifiée unipersonnelle (SASU) au capital social de 100,0 €

4 Allée de la Doucerie 78620 L'Etang la Ville

RCS Payet 880309471

(la « **Société** »)

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE prise en assemblée extraordinaire

Le 29/06/2021
M. Michel Payet, agissant en qualité d'associé unique de la Société (ci-après l' « **Associé Unique** »), A pris les décisions suivantes :

Décisions

Décision 1

L'Associé Unique, décide de modifier la répartition du résultat par l'affectation d'une distribution supplémentaire aux associés d'un montant de 12 857,14 €

Compte tenu de cette nouvelle affectation, le compte de report à nouveau présente un solde créditeur de 3935,79 euros.
Les dividendes seront mis en paiement au siège social à compter du 29/07/2021.

Ces dividendes sont éligibles, pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France, à la réfaction prévue à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts.

Avant la nouvelle distribution, les capitaux propres s'élevaient à 16902.93 euros.
Compte tenu de cette distribution, les capitaux propres sont de 4045,79 euros.

L'Associé Unique, conformément à l'article 243 bis du Code général des impôts, prend acte que s'agissant du premier exercice, il n'y a jamais eu lieu à distribution de dividendes.
Cette résolution est adoptée par l'Associé Unique.

Décision 2

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'effectuer toutes formalités requises par la loi. Cette résolution est adoptée par l'associé unique.
De tout ce que dessus, il a été dressé le présent acte qui, après lecture, a été signé par l'Associé Unique.
Michel Payet, Président et Associé Unique

